

OBJET

**ENFANCE JEUNESSE
- Fixation des tarifs
de l'accueil de loisirs
sans hébergement des
mercredis dans les centres
sociaux municipaux et
actualisation des tarifs
de l'école municipale des
sports.**

==

**Rapporteur :
Mme le Maire**

Date de convocation :
12/09/18

Date d'affichage :
21/09/18

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 44

Nombre de Conseillers
votant : 44

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 SEPTEMBRE 2018 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Serge MARTIN, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Agnès POTEL, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Xavier BERTRAND, M. Jean-Claude NATTEAU, M. Karim SAÏDI, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Christine LEDORAY, Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, M. Florian DEMARCQ, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ, M. Stéphane ANDURAND.

Sont excusés représentés :

Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)(s) :

M. Jacques HERY

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

I / Fixation des tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement des mercredis.

Lors de la consultation menée par la ville sur les rythmes scolaires, les familles saint-quentinoises se sont prononcées en faveur du retour à la semaine de 4 jours.

Très récemment, le gouvernement a présenté le plan mercredi visant à proposer des activités de qualité le mercredi à compter de la rentrée 2018. Ce plan est un label pour les collectivités qui y répondent, label gage d'activités de qualité dans les domaines du sport, de la culture et de la nature.

Les centres sociaux assuraient jusqu'alors un accueil de loisirs le mercredi après-midi suivant des tarifs actés par délibération du 26 septembre 2016.

Il y a donc lieu de proposer désormais un accueil également pour le mercredi matin dans les trois centres sociaux municipaux et donc de créer les tarifs pour le créneau de 8 h 45 à 11 h 45. Les tarifs de l'après-midi resteront identiques aux tarifs délibérés en 2016. Un tarif à la journée est également proposé.

Ces tarifs tiennent toujours compte d'une part de la spécificité du rôle des centres sociaux envers leur public et d'autre part de la situation particulière notamment financière de leurs adhérents.

Concrètement la mise en application des nouveaux tarifs à compter du 26 septembre 2018 serait la suivante :

Tarifs en € à la séance de l'accueil de loisirs dans les centres sociaux :

Quotient familial	Tarifs matinée (8 h 45 – 11 h 45)	Tarifs après-midi (13 h 30 – 17 h 30)	Tarifs à la journée
QF < 401	1.1	1.5	2.1
QF de 401 à 500	1.7	2.3	3.2
QF de 501 à 700	1.9	2.6	3.6
QF > 700	2.4	3.2	4.5

Pour ce qui concerne les familles extérieures à la ville, le tarif à la séance de l'ALSH du mercredi serait de 4 € pour le matin, 5 € pour l'après-midi et 9 € pour la journée.

Par ailleurs, dans le cas où plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits à l'accueil de loisirs, un abattement de 10 % sera concédé pour le 2ème enfant et un abattement de 20 % sera accordé à partir du 3ème enfant.

Le comité consultatif de chacun des trois centres sociaux municipaux a été consulté sur cette question unanimement approuvée.

II / Actualisation des tarifs de l'école municipale des sports.

L'école municipale des sports est un dispositif qui permet de faire découvrir aux jeunes de 6 à 17 ans la pratique de diverses activités sportives et d'en appréhender les valeurs, de leur faire découvrir la richesse du tissu associatif local et de favoriser les passerelles vers les clubs existants.

Ainsi, la découverte d'une vingtaine de disciplines sportives est proposée par cycle entre deux périodes de vacances scolaires. De même des semaines « vacan'sports » sont ouvertes hors période scolaire.

Pour l'accès aux différents cycles, un tarif unique est en vigueur, à savoir 5 € par discipline. Il est proposé de le porter à 7 € par cycle et par discipline, ainsi que par semaine « vacan'sports » et de créer parallèlement un tarif pour les personnes extérieures à Saint-Quentin de 10 € par cycle et par discipline et par semaine de « vacan'sports ».

L'application de cette mesure induira simultanément la modification de l'arrêté de régie unique.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

1°) d'approuver l'application au 26 septembre 2018 des tarifs à la séance en matinée, en après-midi et en journée pour l'accueil de loisirs sans hébergement du mercredi pour les centres sociaux tels qu'indiqués ci-dessus,

2°) d'approuver l'actualisation et l'application des tarifs de l'école municipale des sports, comme indiqués ci-dessus, par cycle et par discipline et par semaine de « vacan'sports » à compter du 1^{er} octobre 2018.

3°) d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 43 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) : M. Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20180917-43342-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/18

Publication : 21/09/18

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation